

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1566

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

-----

### ARTICLE 33 SEXIES

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« opérateurs »,

insérer les mots :

« de radiocommunications ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.